

	<p><b><u>Ville de Saint-Loubès</u></b> <b><u>(Gironde)</u></b></p> <p><b>Séance du Conseil Municipal</b> <b>du mardi 10 novembre 2015</b></p>	<p><b><u>Compte rendu</u></b></p>
---	---	-----------------------------------

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil Municipal :.....29

**DATE DE LA CONVOCATION : 03/11/2015**

En exercice :.....29

**DATE D’AFFICHAGE : 03/11/2015**

L’an deux mil quinze et le 8 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LOUBÈS, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en l’hôtel de ville de SAINT-LOUBÈS, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

<b>Présents</b>	DURAND Pierre BARIANT Pierre BERTHELIER Jean-Michel BLOUIN Jacques BOVA Marie DUVERNE Bernard FOLTIER Françoise GIACOMINI Pierre GONZALEZ José GOULLAUD Françoise	GOULIÈRE Marie-Pierre HAUTEFAYE Colette HUGUENIN Pascalyne LAGNIER Leposava LIGNAC Bernadette MASSONNEAU Bernard MAUGET Denis REY Gérard SALMON Philippe-Henri SPAGNOL François
<b>Absents qui avaient donné pouvoir</b>	BELMONTE Brigitte à SPAGNOL François BONNAMY Monique à HAUTEFAYE Colette FEIT Jean-Luc à GOULIÈRE Marie-Pierre OLIVER Joëlle à BARIANT Pierre QUILICO Chantal à DUVERNE Bernard RUNDSTADLER Marianna à MASSONNEAU Bernard SARNIGUET Yves à GONZALEZ José	
<b>Absents et excusés</b>	DURAND Agnès VITOUX Jean-Luc	
<b>Secrétaire de séance</b>	REY Gérard	

§§§

**I- FINANCES**• **D.2015.11.01 BUDGET COMMUNAL DM 4**

Le Budget principal 2015 de la commune a été voté le 31 mars dernier. Il convient de l'adapter aux différentes modifications intervenues depuis cette date. L'ensemble des ces mouvements de crédits nécessite une délibération modificative résumée dans le tableau ci-après :

<b>Décision modificative N°4</b>				
<b>Désignation</b>	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
	<b>Diminution</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>Augmentation</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-61558-020 : Autres biens mobiliers	0,00	15 000,00	0,00	0,00
D-6236-020 : Catalogues et imprimés	0,00	10 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
D-6218-020 : Autre personnel extérieur	0,00	60 000,00	0,00	0,00
D-64131-020 : Rémunérations	0,00	60 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>120 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
R-6419-020 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	55 000,00
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55 000,00</b>
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	108,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>108,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
D-6811-01 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00	108,00	0,00	0,00
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>108,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
R-7381-01 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	0,00	0,00	0,00	70 000,00
R-7388-01 : Autres taxes diverses	0,00	0,00	0,00	10 000,00
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>80 000,00</b>
R-74712-020 : Emplois d'avenir	0,00	0,00	0,00	10 000,00
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>108,00</b>	<b>145 108,00</b>	<b>0,00</b>	<b>145 000,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	108,00	0,00
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>108,00</b>	<b>0,00</b>
R-28033-01 : Amortissement de frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	108,00
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>108,00</b>
D-21312-15-64 : BATIMENTS DIVERS	0,00	2 280,00	0,00	0,00
D-21318-15-421 : BATIMENTS DIVERS	0,00	1 680,00	0,00	0,00
D-2151-11-822 : VOIRIE	0,00	20 353,00	0,00	0,00
D-2315-11-822 : VOIRIE	0,00	1 728,00	0,00	0,00
D-2315-62-831 : Dignes	0,00	4 200,00	0,00	0,00
R-2031-11-822 : VOIRIE	0,00	0,00	0,00	20 353,00
R-2031-15-421 : BATIMENTS DIVERS	0,00	0,00	0,00	1 680,00
R-2031-15-64 : BATIMENTS DIVERS	0,00	0,00	0,00	2 280,00
R-2031-62-831 : Dignes	0,00	0,00	0,00	4 200,00
R-2033-11-822 : VOIRIE	0,00	0,00	0,00	1 728,00
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00</b>	<b>30 241,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 241,00</b>
R-10226-01 : Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	10 648,00
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 648,00</b>
R-1318-020 : Autres	0,00	0,00	0,00	2 500,00
R-1318-64 : Autres	0,00	0,00	0,00	3 296,00
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 796,00</b>
D-2031-15-212 : BATIMENTS DIVERS	0,00	8 800,00	0,00	0,00
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>8 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
D-2111-63-64 : Réserves foncières	0,00	200,00	0,00	0,00
D-21312-15-64 : BATIMENTS DIVERS	0,00	4 944,00	0,00	0,00
D-2184-20-020 : matériel, mobilier écoles	0,00	2 500,00	0,00	0,00
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>7 644,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>46 685,00</b>	<b>108,00</b>	<b>46 793,00</b>
<b>Total Général</b>		<b>191 685,00</b>		<b>191 685,00</b>

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat.

Il est procédé au vote.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :  
Adopte la délibération modificative 4 du budget communal.**

- **D2015.11.02 BUDGET CENTRE CULTUREL DM 3**

Le Budget du centre culturel 2015 a été voté le 31 mars dernier. Il convient de l'adapter aux différentes modifications intervenues depuis cette date. L'ensemble des ces mouvements de crédits nécessite une délibération modificative résumée dans le tableau ci-après :

Décision modificative N°3				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6042-33 : Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	0,00	25 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
R-7062-33 : Redevances et droits des services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	25 000,00
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>
<b>Total Général</b>	<b>25 000,00</b>		<b>25 000,00</b>	

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat.

Il est procédé au vote.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :  
Adopte la délibération modificative 3 du budget du centre culturel.**

- **D2015.11.03 CONVENTION DIÉTÉTICIENNE**

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la signature de la convention annuelle avec Madame ARRIUDARRE, diététicienne arrive qui arrive à échéance. Elle réalise les menus servis par le service de restauration communal, et à ce titre, elle peut être amenée à assurer des prestations annexes (réunions d'information, concertation entre les équipes de restauration, animation de stages HACCP, recommandations nutritionnelles).

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat.

Il est procédé au vote.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :  
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.**

- **2015.11.04 PRISE EN CHARGE ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Par délibération du 2 septembre 2013, le conseil municipal avait autorisé la reprise de l'éclairage public du Clos du GARY. A cet effet, il est proposé au conseil municipal de d'autoriser Monsieur le Maire à rembourser deux factures EDF de 2013 pour un montant de 182.74€ et 30.75€.

Par ailleurs, il est proposé de prendre en charge l'éclairage public du Lotissement La Métairie à Cavernes.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat.

Il est procédé au vote.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Autorise les remboursements des factures correspondantes.**

**Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.**

- **D2015.11.05 TARIFS SÉJOURS SKI 2016**

Les séjours hiver 2016 pour les enfants et les jeunes de SAINT-LOUBÈS se dérouleront de nouveau cette année à BOI-TAULL, en ESPAGNE du 14 au 20 février.

Il est proposé de fixer les tarifs suivants (identiques à 2014) :

<b>Séjour hiver primaire</b>				
<b>Tarifs</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>Hors-commune</b>
	383€	451 €	519 €	564 €

<b>Séjour hiver ados</b>				
<b>Tarifs</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>Hors-commune</b>
	416 €	489 €	562 €	611 €

Pour les fratries, il est proposé d'accorder une diminution du prix de 10% pour une deuxième inscription, et 15 % pour les enfants suivants.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat.

Il est procédé au vote.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Adopte les tarifs présentés.**

## **II- MARCHÉS PUBLICS**

- **D2015.11.06 MARCHÉ PUBLIC DE GESTION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE – AVENANT N°5**

La société COFELY (33 310 LORMONT) est titulaire du contrat d'entretien de nos installations de

chauffage (2010-2015).

Ce contrat de 5 ans se termine le 31/12/2015. Pour disposer du temps nécessaire à la passation d'un nouveau marché public il convient de prolonger ce contrat de 6 mois, soit après la saison de chauffage, aux conditions suivantes :

Poste P1 (Fourniture de l'énergie et efficacité énergétique) : selon les conditions du marché de base et des évolutions introduites par les avenants 1 à 4 (idem conditions actuelles hors actualisations et révisions).

Poste P2 (Maintenance) : selon les conditions du marché de base et des évolutions introduites par les avenants 1 à 4 (idem conditions actuelles hors actualisations et révisions).

Poste P3 (Gros Entretien Renouvellement) :

Redevance base marché :	38 835.57 € HT
Avenant n° 2 :	+ 68.87 € HT
Redevance base marché + avenants ( valeur base marché) :	38 904.44 € HT
Avenant de prolongation n°5 :	22 400.00 € HT

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la conclusion du présent avenant.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat.

Il est procédé au vote.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Autorise la signature de l'avenant.**

**• D2015.11.07 MARCHÉ PUBLIC DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MODULAIRE – AVENANT (2015MAPA02)**

Vu la délibération n°D2015.05.06 du 26 mai 2015, par laquelle la commune retient le bâtiment proposé par la société ALGECO (33 650 MARTILLAC),

Suite au travail du maître d'œuvre de la commune, des modifications sont à apporter au bâtiment retenu, qui entraînent des plus-values :

Lot	Entreprise	Description des travaux	Coût (€ HT)
-	ALGECO	Ajout d'un auvent pour l'entrée principale HT	Coût initial : 292 712 €  + 5 980 €
		Création d'un palier béton devant la salle de tennis de table et la réserve (pour l'accessibilité) HT	+ 4 002 €  Coût révisé : 302 694 €

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat.  
Il est procédé au vote.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :  
Autorise la signature de l'avenant.**

- **INFORMATION - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS**

Dans le cadre de sa délégation par le conseil municipal en matière de marchés publics, Monsieur le Maire a signé les marchés suivants (les prix sont en € TTC) :

**2015MAPA21 – DIAGNOSTIC POUR L'EXTENSION DU SELF HECTOR DUCAMP**  
AGENCE MERCURION & OUDOR (33 130 BÈGLES) : 10 551, 60 €

**2015MAPA22 – DIAGNOSTIC POUR LA CRÉATION D'UNE CLASSE À L'ÉCOLE JEAN DE LA FONTAINE**  
AGENCE MERCURION & OUDOR (33 130 BÈGLES) : 10 551, 60 €

**2015MAPA23 – ACHAT D'UN COLOMBARIUM (4 COLONNES)**  
LES PIERRES ET BÉTON DU BUGEY (01 230 TENAY) : 12 240 €

**2015MAPA24 – TRAVAUX DIGUE ROUSSANE**  
BUESA (33 710 TAURIAC) : 83 966, 40 €

**2015MAPA26 – ISOLATION DE 3 CLASSES DE L'ÉCOLE LA FONTAINE**  
Lot 1 – ITE : FOEHN (33 470 LE TEICH) 31 392, 24 €  
Lot 2 – Menuiseries : AMD (33 700 MÉRIGNAC) 29 638, 80

**2015MAP27 – RÉNOVATION DE LA TOITURE DU BÂTIMENT C**  
SARL LANTÔT-RENAUD (33 450 SAINT-LOUBÈS) : 28 300, 80 €

**2015MAPA28 – MENUISERIE TOULET**  
BRUNO BASSAT (33 230 COUTRAS) : 19 300, 04 €

**2015MAPA29 – RÉNOVATION DE LA TOITURE DU LOGEMENT DE FONCTION DE L'ÉCOLE TOULET**  
GALLEGO (33 310 LORMONT) : 18 536, 97 €

**Cette information est présentée au conseil municipal et ne donne pas lieu à un vote.**

### **III- RESSOURCES HUMAINES**

- **2015.09.08 TABLEAU DES EFFECTIFS**

L'évolution des effectifs du personnel de la commune nécessite la mise à jour suivante, il est donc proposé au conseil municipal de valider les différentes modifications :

Agents titulaires :

Création	Suppression	Date
2 adjoints administratifs principaux de 2ème classe	2 adjoints administratifs de 1ère classe	
rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur	
adjoint technique principal 2ème classe	adjoint technique 1ère classe	
adjoint technique principal de 1ère classe	adjoint technique principal de 2ème classe	
adjoint d'animation principal de 2ème classe	adjoint d'animation de 1ère classe	
éducateur principal de jeunes enfants	éducateur de jeunes enfants	

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat.  
Il est procédé au vote.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :  
Adopte la modification du tableau des effectifs.**

**IV- AUTRES DÉLIBÉRATIONS**

- **D2015.11.09 CONVENTION ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE DES HAUTS DE GARONNE**

L'Association Intermédiaire des Hauts de Garonne (AIHG) a pour mission de lutter contre l'exclusion en participant à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté.

Afin d'assurer cette mission, l'AIHG bénéficie de l'agrément des services de l'État qui lui permettent de mettre à disposition des personnes auprès des particuliers, des entreprises, de tous services administratifs, de collectivités locales et des associations.

Dans le cadre des remplacements temporaires du personnel communal, la commune pourrait avoir recours à l'association, ce qui permettrait d'apporter un soutien supplémentaire en terme d'insertion au personnel chargé des remplacements.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

- **INFORMATION - AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE**

Le conseil municipal, conformément au code général des collectivités territoriales, a donné délégation à Monsieur le Maire pour ester en justice. Cependant, Monsieur le Maire doit informer le conseil municipal des actions qu'il entreprend.

Ainsi, les 1er et 2 juin dernier, la commune a contractualisé avec une société de production (CHRYSTEL CAMUS PRODUCTIONS) pour la vente de deux spectacles portant sur la représentation d'un spectacle de comédie musicale « Le Moulin » et l'autre, un concert de François Valéry.

Conformément aux contrats, des acomptes pour une somme de 15 050€ ont été versés. Or, il s'avère

que les acomptes ont été encaissés et la société CHRYSTEL CAMUS PRODUCTIONS qui par la suite a cessé de donner toutes nouvelles.

Le Maire a sollicité l'assurance de la commune qui prendra en charge la majeure partie des frais. Le dossier a été confié à Maître Stéphanie BERLAND, afin de recouvrer les sommes engagées ainsi que le préjudice subi par la commune.

**Cette information est présentée au conseil municipal et ne donne pas lieu à un vote.**

- **D2015.09.10 AUTORISATION DE PIÉGEAGE**

Un certain nombre d'administrés sont venus se plaindre à l'accueil du secrétariat de mairie, des dégâts occasionnés par la présence ragondins sur la commune. En effet, ils fragilisent les berges des fossés dans des proportions importantes et de plus, ils sont porteurs de maladies.

Afin de réguler leur population, il convient d'autoriser le Cor de Chasse Loubésien dûment habilité à intervenir, de détruire ces animaux nuisibles sur les parcelles communales.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat.

Il est procédé au vote.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :  
Adopte la présente délibération.**

- **D2015.11.11 CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - VALIDATION DU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT**

Dans le cadre du contrat enfance jeunesse liant la CAF de la Gironde et la commune de SAINT-LOUBÈS pour la période 2014/2017, il est proposé au conseil municipal de valider le schéma de développement ainsi que le schéma de développement proposé par la commission petite enfance.

Pièces jointes 1 et 2

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat.

Il est procédé au vote.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :  
Valide les documents présentés.**

- **D2015.11.12 AD'AP – AGENDA ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE**

La Loi du 11 février 2005 dite « Loi handicap » place au cœur de son dispositif l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes handicapées. Elle impose que tous les Établissements Recevant du Public (ERP), catégories 1 à 5, disposent d'un diagnostic accessibilité et soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1er janvier 2015.



Pour répondre au retard pris par de nombreux maîtres d'ouvrages ou exploitants dans la réalisation des travaux, le gouvernement a mis en place par voie d'ordonnance (n° 2014-1090 en date du 26 septembre 2014) les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Ce dispositif obligatoire, permettant d'obtenir un délai supplémentaire de 3 à 9 ans, s'impose à tout maître d'ouvrage et/ou exploitant dont le patrimoine d'ERP ne répond pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité définies à l'article L.111-7-3 du Code de la Construction et de l'Habitation.

La commission Communale d'accessibilité s'est réunie le 13 octobre 2015, et elle propose de faire transmette aux services de l'état la proposition d'Ad'AP jointe en annexe.

N°	Bâtiment	Cat.	Type	Montant travaux ttc
<b>2016</b>				
1	LA COUPOLE	1	L	108 180,00
29	STADE TENNIS	5	X	600,00
total				108 780,00
<b>2017</b>				
5	ECOLE MATERNELLE LA FONTAINE	4	R N	21 360,00
6	ECOLE MATERNELLE ILE BLEUE	4	R N	41 700,00
7	ECOLE PRIMAIRE PJ TOULET	4	R	23 700,00
total				86 760,00
<b>2018</b>				
33	CENTRE DE LOISIRS PRIMAIRE	5	R	50 340,00
11	SALLE des FETES MAX LINDER	4	L	14 220,00
14	BIBLIOTHEQUE	5	S	10 920,00
total				75 480,00
<b>2019</b>				
16	ECOLE DE MUSIQUE	5	R	13 920,00
10	PRIEURE et ATELIER	4	L T	10 020,00
27	SALLE de DANSE	5	L	8 280,00
2	EGLISE	2	V	17 580,00
31	SANITAIRES PUBLICS	5	N M	8 760,00
32	SANITAIRES MAIRIE	5	N M	12 240,00
total				70 800,00
<b>2020</b>				
3	TENNIS de TABLE - DOJO	3	X	40 260,00
4	GYMNASE	3	X L	25 080,00
19	CROIX ROUGE	5	N M	11 880,00
total				77 220,00
<b>2021</b>				
28	STADE MUNICIPAL	5	P A	55 020,00
18	PRESBYTERE	5	R	16 560,00
total				71 580,00

N°	Bâtiment	Cat.	Type	Montant travaux ttc
<b>2022</b>				
20	BILLARD CLUB	5	X	29 400,00
25	Club house CLUB NAUTIQUE	5	L	29 280,00
23	Club house HANDBALL	5	L	8 880,00
22	Club house CHASSE	5	N M	6 120,00
total				73 680,00
<b>2023</b>				
24	Club house TENNIS	5	X L	50 280,00
21	Club House CYCLOCLUB	5	L	14 040,00
total				64 320,00
<b>2024</b>				
26	Club house COLOMBOPHILE	5	N M	13 260,00
9	Club house RUGBY	4	X L	17 940,00
total				31 200,00
<b>TOTAL GENERAL DES TRAVAUX</b>				<b>659 820,00</b>

<b>Demande de suppression</b>				
15	CRECHE	5	R	31 500,00
12	TRESORERIE	4	J	10 560,00
17	POINT JEUNES	5	R	15 540,00
30	ATELIERS MUNICIPAUX	5	W	32 450,00
total				90 050,00
<b>Demande de dérogation</b>				
8	ECOLE PRIMAIRE H DUCAMP	4	R N	195 300,00
13	HOTEL DE VILLE	5	W	156 540,00
total				351 840,00
<b>TOTAL GENERAL DES MODIFICATIONS</b>				<b>441 890,00</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>1 101 710,00</b>
----------------------	--	--	--	---------------------

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat.

Il est procédé au vote.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Adopte le calendrier présenté.**

- **D2015.11.13 MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA TRÉSORERIE DE SAINT-LOUBÈS**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de souscrire à la motion suivante :

Nous nous opposons fermement à la décision de la Direction Générale des Finances Publiques qui prévoit la fermeture définitive de la Trésorerie de Saint Loubès à laquelle nous sommes rattachés. Il s'agit une nouvelle fois d'un recul des services de proximité, des services publics. Nous dénonçons l'absence de prise en compte des populations les plus fragiles, des personnes dépendantes, âgées ou

à mobilité réduite, qui n'auraient plus accès à ce service pour rencontrer directement un agent de la Trésorerie, avoir un conseil, une information sur un dégrèvement ou demander un délai de paiement. Les services en ligne proposés par le Trésor Public ne remplaceront jamais dans ces cas l'accueil à un guichet de proximité. Nous regrettons que cette fermeture soit faite sans consultation préalable des élus et des associations de consommateurs, et au détriment de nos populations. Nous demandons donc le maintien de ces services de proximité, et ce, dans un souci de cohésion sociale.

Ce projet de motion est présenté au Conseil municipal qui débat.  
Il est procédé au vote.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :  
Adopte la motion présentée.**

#### • **D2015.11.14 RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS**

Monsieur le Maire expose que le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février. Afin de mener à bien ces opérations, il convient de recruter les agents recenseurs pour les 29 secteurs et de fixer la rémunération nette de la manière suivante :

- imprimé logement : 1,13 €
- imprimé individuel : 1,70 €
- forfait 1/2 journée de formation : 20 €

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat.  
Il est procédé au vote.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :  
Adopte la délibération présentée.**

#### • **D2015.11.15 NOËL DU PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des prestations sociales auprès du personnel, chaque année, un cadeau d'une valeur maximale de 45 € est fait aux enfants du personnel (délibération du 2 octobre 2014).

La prestation s'effectuait sous forme de jouets à choisir sur un catalogue jusqu'à 12 ans et de 11 à 14 ans de chèque Cdhoc ou de carte Leclerc.

Il est proposé au conseil municipal de modifier l'âge à 11 ans pour le choix des cadeaux sur catalogue et de 11 à 14 ans pour le chèque Cdhoc ou la carte Leclerc.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat.  
Il est procédé au vote.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :  
Adopte la délibération présentée.**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Une fois l'ordre du jour épuisé, il est procédé au tour de table.  
La séance est levée à 19h13.

<b>TABLEAU DES DÉLIBÉRATIONS</b>	
D2015-11-01	BUDGET COMMUNAL – DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE 4
D2015-11-02	BUDGET CENTRE CULTUREL – DM3
D2015-11-03	CONVENTION DIÉTÉTICIENNE
D2015-11-04	PRISE EN CHARGE ÉCLAIRAGE PUBLIC
D2015-11-05	TARIFS SÉJOURS SKI 2016
D2015-11-06	MARCHÉ PUBLIC DE GESTION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE – AVENANT N°5
D2015-11-07	MARCHÉ PUBLIC DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MODULAIRE – AVENANT (2015MAPA02)
///	INFORMATIONS - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS
D2015.11.08	TABLEAU DES EFFECTIFS
D2015-11-09	CONVENTION ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE DES HAUTS DE GARONNE
///	INFORMATION - AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE
D2015-11-10	AUTORISATION DE PIÉGEAGE
D2015-11-11	CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - VALIDATION DU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT
D2015-11-12	D2015.11.12 AD'AP – AGENDA ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE
D2015-11-13	MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA TRÉSORERIE DE SAINT-LOUBÈS
D2015-11-14	RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS
D2015-11-15	NOËL DU PERSONNEL COMMUNAL